
Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse de la société populaire de Saint-Just-en-Chevalet qui envoie l'état des dons et demande de changer son nom en celui de Mont-Marat, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse de la société populaire de Saint-Just-en-Chevalet qui envoie l'état des dons et demande de changer son nom en celui de Mont-Marat, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 622;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31394_t1_0622_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023

représentant les sans-culottides, accompagnaient les deux vieillards, l'enfant adopté et les deux jeunes époux pour faire allusion au bonheur que leur promet chaque jour de l'année. Auprès de l'autel de la patrie, une tribune aux harangues élevée sur de simples lauriers, remplaçait cette chaire dorée où l'on n'entendit jamais que la voix du mensonge. Là, trois autres jeunes républicaines représentaient la victoire, la liberté et l'égalité. La Victoire promettait aux défenseurs de la patrie les lauriers de la gloire pour les unir un jour aux myrtes de l'amour; la liberté et l'égalité devaient être pour eux les présages d'un heureux avenir. Le peuple ensuite s'est rendu au lieu de nos séances, où il a entendu des discours de morale et des couplets analogues à la fête. Cette belle fête a été terminée par un bal civique où nous sommes allés mêler aux plaisirs de la danse cette douce sensation qu'éprouvent toujours les âmes sensibles après les belles actions.

Voilà, Citoyens représentans, les détails d'une fête dont le souvenir vivra toujours dans le cœur des hommes libres, dans le cœur des habitans de La Rochelle qui savent que présenter au peuple le spectacle touchant des vertus républicaines, est le moyen le plus propre à lui faire chérir la révolution son ouvrage. S. et F. »

POUTIER (*présid.*), COCARD (*secrét.*), POUTIER fils (*secrét.*), SUPIOT (*secrét.*), ALAUZES (*secrét.*), A. JOURDAN (*secrét.*).

39

Les administrateurs du département de la Haute-Saône envoient à la Convention quatre états de ventes de biens d'émigrés dans trois district de leur ressort; ces biens ont été vendus 2.039,367 l., et le prix excède celui de l'estimation de 1.356,234 liv. 10 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

40

La société populaire de La Sauvetat invite la Convention à rester à son poste, et lui fait part que les citoyennes de cette commune ont déposé, pour les défenseurs de la patrie, 588 chemises et d'autres effets; elle se plaint d'un arrêté du directoire de district, qui leur demande 1400 quintaux de bled, qui forment la seule ressource pour l'existence de leur commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des subsistances (2).

41

La société populaire de St-Just-en-Chevalet envoie l'état des dons patriotiques faits par les habitans de cette commune, qui a fourni 480

(1) P.V., XXXIII, 402. Bⁱⁿ, 28 vent.; M.U., XXXVII, 457; J. Sablier, n° 1206; C. Eg., n° 578; Ann. patr., p. 1963.

(2) P.V., XXXIII, 402. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t).

défenseurs à la patrie, sur 2 630 individus dont elle est composée; elle invite la Convention à rester à son poste, et demande que le nom de la commune soit changé en celui de Mont-Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

42

L'agent national du district de Compiègne annonce à la Convention que la société populaire de Compiègne a monté, armé et équipé un cavalier jacobin, et qu'elle a pourvu aux besoins de sa famille.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Compiègne, 26 vent. II] (3).

« Citoyen président,

Je dois te prévenir que la Société populaire de Compiègne a monté, armé et équipé un cavalier jacobin et ce ne sera pas le seul. Il est parti hier impatient de se mesurer avec les satellites des tyrans; il laisse ici une femme et des enfans aux besoins desquels la Société a pourvu.

Vive la Montagne, Vive la Convention, Vive la République. S. et F. »

BERTRAND (*agent nat.*).

43

Les officiers, sous-officiers et gendarmes de la 34^e division, invitent la Convention à rester à son poste, et lui font passer le produit d'une collecte qu'ils ont faite pour la réparation des vaisseaux, montant à 1 293 liv. 6 sous; ils jurent de ne poser les armes qu'après avoir anéanti les tyrans, et de regarder comme ennemi de la patrie celui qui oseroit parler de paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Maroilles, 27 pluv. II] (5).

« Représentans,

Nous avons appris avec une satisfaction extrême les succès des armées de Toulon, du Rhin et de la Moselle, et la défaite des brigands de la Vendée, toutes ces victoires ne font qu'augmenter le désir que nous avons depuis longtemps de traverser la Sambre et d'affranchir les redoutes et retranchemens que ces coquins d'Autrichiens se sont faits dans la forest de Mormal; nous n'attendrons pour cela que le premier signal; et nous espérons que secondés par nos frères d'armes, nous les chasserons de Valenciennes, du Quesnoy et l'infâme nom de Condé, et que nous leur ferons danser la Carmagnole d'une

(1) P.V., XXXIII, 402-403. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t); M.U., XXXVII, 457.

(2) P.V., XXXIII, 403. Mon., XIX, 736.

(3) C 295, pl. 995, p. 20.

(4) P.V., XXXIII, 403. Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl^t).

(5) C 294, pl. 975, p. 4.